

CARÊME 2022



Magazine

DE CAMPAGNE



MADAGASCAR

EN BREF



CARTE D'IDENTITÉ

Capitale : Antananarivo (appelée aussi Tananarive)

Président : Andry Nirina Rajoelina

Situation géographique : île au sud-est de l'Afrique

Superficie : 587.040 km², soit 19 fois la Belgique (30 528 km²), cinquième plus grande île du monde

Population : 26 955 737 d'habitants (= plus du double de la population Belge : 11 000 000), les habitant.es sont appelé.es « Malagasy ».

Indice de développement humain (IDH) : 164^e sur 189 pays

Population urbaine : 38,5 %

Population active dans l'agriculture : 80 %

Part de jeunes (-14 ans) dans la population : 40 %

Espérance de vie : 56 ans (80 en Belgique)

Monnaie : ariary

Langues officielles : malagasy et français

Hymne national : *Ry Tanindrazanay malala ô* (« Ô, chère terre de nos ancêtres »)

Devise nationale : *Fitiavana, Tanindrazana, Fandrosoana* (« Amour, Patrie, Progrès »)

Fête nationale : 26 juin

Climat : tropical avec d'importantes variations régionales dues à un relief très varié (hauts plateaux, plaines, etc.)





DES PREMIER-ES HABITANT-ES AU COVID-19

Les données archéologiques actuelles indiquent que le peuplement de Madagascar débute il y a environ 8000 ans, avec l'arrivée sur l'île de populations originaires d'Indonésie et d'Afrique orientale. Ces différents peuples se rassemblent en royaumes dont les plus importants sont les royaumes Mérina (au nord) et Betsileo (au sud). Au début du 19^e siècle, le royaume Mérina unifie l'île sous son autorité. En 1895, le maréchal français Gallieni envahit brutalement le pays et exile la reine Ranaivalona III. La colonisation française dure jusqu'en 1960 et est marquée par de nombreuses violences, dont la sanglante répression de l'insurrection de 1947 qui cause plus de 80 000 morts au sein de la population malagasy. Après l'indépendance, Madagascar connaît un régime autoritaire socialiste qui cède la place à un gouvernement démocratique en 1991-1992. Depuis lors, de nombreuses avancées démocratiques ont alterné avec des reculs significatifs en matière de liberté publique. Déjà au pouvoir entre 2009 et 2014 dans le cadre d'une Haute Autorité de Transition, Andry Nirina RAJOELINA est élu président en décembre 2018.

Pour atteindre l'autosuffisance alimentaire dans le pays, l'état malagasy a fait appel aux investisseurs étrangers pour développer l'agriculture à grande échelle. Par exemple, un mémorandum d'entente avec le groupe arabe « Elite Agro LLC », basé aux Emirats-Arabis Unis, et le ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche a été signé pour exploiter près de 60 000 ha de terrains dans la région de Bas-Mangoky, en vue de cultiver à grande échelle différentes cultures¹.

Les années 2020 et 2021 sont marquées par la pandémie de COVID-19 qui, si elle fait relativement peu de victimes, dégrade beaucoup la situation socio-économique de l'île. En parallèle, le sud du pays souffre de la première famine créée par le changement climatique².

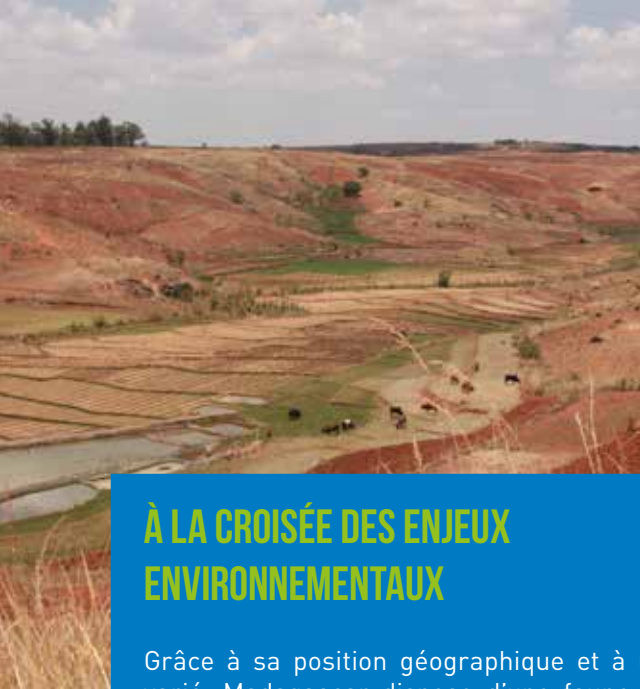
UN PAYS RICHE AVEC UNE POPULATION PAUVRE

Depuis la colonisation, les richesses naturelles malagasy sont victimes d'une mauvaise gestion chronique, déconnectée des besoins de la population et aggravée par des crises politiques à répétition. Après une décolonisation toute relative au niveau économique puis l'échec des politiques socialistes des années 1970, Madagascar se tourne vers les institutions financières internationales et leurs programmes d'austérité. Le pays renoue avec la croissance à la fin des années 1980 mais cette relative (et inégale) amélioration est mise à mal dès le début des années 2000. D'après les chiffres officiels, 75 % de la population vit alors sous le seuil de pauvreté national. Le retour de la croissance entre 2004 et 2008 ne bénéficie pas à la population car il est dû aux investissements étrangers dans des secteurs comme les mines, le tourisme ou les télécommunications, des secteurs qui emploient peu de Malagasy (à l'inverse de l'agriculture, secteur où travaille la grande majorité de la population). En 2019, Madagascar est classée 161^e pays sur 189 en termes de développement humain et figure donc parmi les états les plus pauvres de la planète. Cette situation risque, hélas, de s'aggraver suite à la pandémie de COVID-19 (qui a entraîné une forte hausse du chômage) et à la famine qui ravage le sud du pays depuis le début de l'année 2021³.

1 <https://www.afrik21.africa/en/madagascar-ngos-oppose-transfer-of-60000-ha-of-land-to-elite-agro-llc/>.

2 Lire l'analyse de Renaud Vivien : « La Belgique complice de la famine à Madagascar ? », disponible sur : <https://www.entraide.be/la-belgique-complice-de-la-famine-a-madagascar>, septembre 2021.

3 Idem.



À LA CROISÉE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Grâce à sa position géographique et à un relief varié, Madagascar dispose d'une faune et d'une flore parmi les plus riches du monde. Cette île est considérée par tous les scientifiques comme un sanctuaire de la nature. On y trouve, par exemple, la majorité des espèces de baobabs, de lémuriers, de plantes médicinales et de caméléons de la planète. La plupart de ces espèces sont endémiques de Madagascar, il est impossible de les trouver en-dehors du pays à l'état naturel. Malheureusement, Madagascar est l'un des pays d'Afrique les plus exposés aux risques de catastrophe naturelles... situation qui ne fait que s'accroître avec le changement climatique. Un exemple parmi d'autres : le réchauffement climatique accentue les sécheresses récurrentes du sud de la Grande Ile. La plus violente d'entre elles éclate en 2020 et plonge la région dans la première famine directement causée par la crise climatique internationale.

MADAGASCAR, LE PAYS DU FHAVANANA

Concept emblématique, le *fiavanana* est le lien qui unit les membres du groupe dans une solidarité de type parentale. Marque spécifique du comportement malagasy, il est à l'origine de la culture malagasy. Le *fiavanana* unifie l'existence de chacun dans l'harmonie avec les autres et l'environnement. Omniprésent dans les discours et les comportements, il donne une importance capitale au groupe dans lequel évolue un-e Malagasy (famille, village, etc.). D'ailleurs, les grands moments de la vie quotidienne que sont la naissance, la circoncision, le mariage ou encore l'exhumation des morts sont célébrés en groupe. Cette dernière cérémonie, appelée *famadihana* en malagasy, se pratique surtout par l'ethnie Merina dans les hauts plateaux du centre. Cette célébration consiste à sortir les ossements du défunt de son tombeau, les nettoyer et les célébrer par des chants et des danses.

PAS D'ACCAPAREMENT AVEC NOTRE ARGENT REGARDS CROISÉS ENTRE MADAGASCAR ET HAÏTI

UNE THÉMATIQUE DE CAMPAGNE À VOCATION INTERNATIONALE

Alors que la pandémie a révélé l'extrême fragilité du système alimentaire basé sur le libre-échange, le gouvernement malagasy compte renforcer ce modèle basé sur l'agriculture d'exportation. Dans ce qu'il appelle « *la nouvelle stratégie nationale de l'agro-*

business », ce dernier prévoit, en effet, d'affecter dans les dix prochaines années, quatre millions d'hectares de terres aux grandes entreprises privées.

Cette surface dédiée à l'agro-industrie est gigantesque puisqu'elle dépasse la totalité des terres cultivées par les paysans et paysannes malagasy sur l'ensemble de l'île, mettant ainsi à mal la mise en œuvre d'alternatives agroécologiques. Le risque d'accaparement de terres est tout aussi immense, là où plus d'un million d'êtres humains est déjà en situation d'insécurité alimentaire grave, en particulier dans le sud du pays en proie à la famine selon l'ONU. Soulignons que Madagascar est le premier pays à subir une famine du fait du réchauffement climatique.

Fort heureusement, la stratégie du gouvernement malagasy suscite d'importantes résistances de la société civile, dont les partenaires d'Entraide et Fraternité. Car

plus que jamais, la réponse à la crise alimentaire se trouve dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de souveraineté alimentaire associant les paysans et les paysannes.

Nos partenaires travaillent dans ce sens et ont même remporté une victoire importante depuis la dernière campagne d'Entraide et Fraternité sur Madagascar en 2016 en obtenant des pouvoirs publics plus de 11 124 certificats fonciers au profit de paysans et paysannes. Ce qui a pour effet d'augmenter leur protection juridique face à des accaparements de terre par le secteur privé.

Cette protection ne constitue pas pour autant une garantie absolue, comme nous le rappelle l'exemple de la SOFA, une de nos organisations partenaires en Haïti qui a été expropriée – avec violence – du terrain sur lequel elle développait une ferme-école pour former les paysannes de la région aux pratiques agroécologiques. En dépit du titre foncier qu'elle détient, la SOFA a été expulsée car ses terres sont utiles à la mise en place d'une zone franche agro-industrielle. Ce décalage entre le droit et la pratique est aussi visible dans le cas de Madagascar où les femmes n'ont, dans les faits, pas le même accès que les hommes à la propriété foncière vu qu'en général la tradition désérite les femmes.

Au cours de la campagne de Carême 2022, Entraide et Fraternité mettra en avant ses partenaires malgasy mais aussi haïtiens pour souligner les obstacles structurels au développement d'alternatives agroécologiques dans leurs pays, en particulier ceux qui sont liés au commerce international.

Nous mettrons notamment en évidence **la responsabilité du gouvernement belge du fait de projets d'accaparement de terre financés par sa banque de développement (BIO), 100 % publique mais aussi des politiques qui sont promues par la Banque mondiale**, dont la Belgique est un membre important. Notons que la Banque mondiale continue également de réclamer le paiement de la dette malgré la famine à Madagascar et le séisme en Haïti.

Pour lutter contre les accaparements de terres mais aussi le réchauffement climatique qui est à l'origine de la famine à Madagascar, il est indispensable que la Belgique s'engage à changer radicalement les règles du commerce international, responsable de 30 % des émissions de gaz à effet de serre. Cela passe à la fois par :

- L'établissement de règles contraignantes pour les entreprises afin qu'elles respectent les droits humains et l'environnement. Parmi ces règles doit figurer l'obligation pour les entreprises d'obtenir le consentement des populations concernées avant d'utiliser leurs terres.
- Le rejet des accords de commerce qui accélèrent le réchauffement climatique et qui empêchent la souveraineté alimentaire. C'est notamment le cas du Traité sur la charte de l'énergie (TCE) et de l'Accord entre l'Union européenne et le MERCOSUR, deux accords dans lesquels la Belgique est directement impliquée.



LA POLITIQUE FONCIÈRE À MADAGASCAR

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

NOVEMBRE 2018⁴

L'AGRICULTURE FAMILIALE SOUS PRESSION

Madagascar est un pays fondamentalement rural et agricole. L'immense majorité de la population en tire l'essentiel de ses revenus et de sa nourriture. Cependant, ce mode d'agriculture familiale à petite échelle est mis à mal par différents facteurs. La pression démographique, d'abord, qui réduit inéluctablement la taille des parcelles exploitées par ménage. Les pressions liées au réchauffement climatique, ensuite. Et la pression commerciale enfin, qui, avec le regain d'intérêt des investisseurs nationaux et internationaux, accentue les accaparements de terres, les expropriations et les expulsions d'agriculteurs. En résulte une exacerbation de la compétition pour la terre et les ressources, et une précarisation des communautés rurales. Cette combinaison de facteurs affaiblit considérablement l'agriculture malgache et maintient les communautés rurales dans la pauvreté. En 30 ans, la surface moyenne des exploitations est passée de 1,5 ha à 0,8 ha rendant difficile la subsistance des agriculteurs ; la question de sécurité foncière est donc charnière dans ce contexte.

UN RÉGIME FONCIER INADAPTÉ

De l'époque coloniale, Madagascar avait hérité un système foncier complètement inadapté aux réalités sociales et culturelles locales. Il se heurtait aux règles coutumières en matière d'occupation de l'espace et de gouvernance de la terre, qui voulaient que celle-ci revienne à celui qui la travaille et la met en valeur. Ce régime foncier taillé par et pour les colons au détriment des Malgaches fut à peine modifié après l'indépendance (1960), favorisant de ce fait l'élite nationale postcoloniale. En résulta une crise foncière généralisée.

UNE RÉFORME AMBITIEUSE...

Lancée sous le gouvernement Ravalomanana (2002-2009), la réforme foncière de 2005 s'est donnée pour objectif de sécuriser les droits fonciers du plus grand nombre dans des délais brefs et à des coûts adaptés au contexte économique. Elle entendait réconcilier la dimension légale (le cadre juridique formel) et la dimension légitime (la reconnaissance sociale, traditionnelle de la propriété de la terre).

On peut lui attribuer deux avancées majeures. D'une part, elle a supprimé la présomption de domanialité⁵. D'autre part, elle a créé une nouvelle catégorie juridique : la propriété privée non titrée (PPNT). Ce statut confère aux agriculteurs un droit de propriété sur le terrain qu'ils occupent ou exploitent depuis longtemps par l'obtention d'un certificat foncier à condition qu'aucun tiers ne dispose d'un titre formel sur ce même terrain. La réforme a confié l'octroi et la gestion de la PPNT aux communes.

...AUX EFFETS LIMITÉS

Au-delà de ces avancées notables, cette réforme demeure limitée et incomplète. Axée sur la seule sécurisation des droits, elle entraîne des effets contreproductifs, voire pervers pour les communautés rurales.

Tout d'abord, seul un tiers des communes du pays sont dotées d'un guichet foncier. Après treize ans de mise en oeuvre de la réforme foncière, deux tiers de la population malgache vit encore dans une grande insécurité foncière.

De plus, les nouveaux droits concédés dans le cadre de la réforme sont fragiles. Le certificat foncier peut toujours être remis en question par un tiers sur présentation d'un titre foncier dont la valeur juridique est souvent considérée comme plus importante. Ceci favorise l'élite nationale et les investisseurs étrangers (via des opérateurs malgaches) qui ont facilement accès à ce genre de documents officiels⁶.

Et surtout, la question cruciale de l'accès à la terre n'est pas abordée dans la réforme. Certes, la formalisation des droits représente une étape nécessaire mais elle s'avère insuffisante au regard des réalités

4 Résumé de l'étude de terrain réalisée par le service politique d'Entraide et Fraternité et le Centre tricontinental de Louvain-la-Neuve.

5 La présomption de domanialité signifie que tout terrain non immatriculé, non cadastré et non approprié appartient de facto à l'État.

6 Voir encadré n°2 dans l'étude complète.

du monde rural malgache caractérisé par la taille modeste des exploitations familiales et l'accès limité à la terre pour de nombreux groupes sociaux parmi les plus vulnérables de l'île (les femmes, les jeunes, les métayers, les migrants, les sans-terre...).

UNE NOUVELLE RÉFORME À L'HORIZON ?

Voulant marquer son engagement en matière de réforme foncière, le gouvernement malgache a publié en 2015 sa « Nouvelle lettre de politique foncière » qui ouvre le deuxième acte de la réforme foncière pour la période 2015-2030. La question de l'accès à la terre figure au rang des priorités de cette nouvelle politique. Mais cet engagement n'a pas encore trouvé de traduction concrète.

C'est qu'aujourd'hui, le gouvernement malgache semble poursuivre un tout autre projet. Avec le retour des investisseurs à Madagascar après quelques années d'instabilité (2009-2012), l'État paraît avoir délaissé la réforme foncière pour se concentrer sur la mise en place d'un cadre attractif pour les investisseurs. La sécurisation des investissements prend le pas sur la sécurisation des petites exploitations paysannes.

Sous la présidence de Hery Rajaonarimampianina⁶, de nombreux contrats avec des sociétés et des investisseurs, plus que favorables pour ces derniers, ont été négociés. Et le gouvernement cherchait à créer des zones d'investissement comportant d'importants avantages douaniers et fiscaux, à l'exemple des récentes Zones d'investissements agricoles (ZIA) et Zones économiques spéciales (ZES). Il y a fort à craindre que le gouvernement ait recours aux expropriations pour cause d'utilité publique afin de faciliter l'établissement des ZIA⁷ et des ZES, comme cela s'est produit dans d'autres cas.

Des questions légitimes se posent également sur les conséquences négatives pour les paysans malgaches du Programme régional de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PRESAN) qui prévoit de faire de Madagascar le grenier de l'Océan Indien en favorisant l'investissement dans les cultures vivrières destinées à

l'exportation vers les pays voisins. Ce projet financé en partie par l'Union européenne à hauteur d'au moins 49 millions d'euros fait craindre de nouvelles expropriations d'agriculteurs familiaux pour répondre aux besoins alimentaires des petits États insulaires de l'Océan Indien⁸.

METTRE FIN À L'AMBIVALENCE DU GOUVERNEMENT MALGACHE

Ces orientations ne peuvent que conduire à une impasse. Inadaptées et, surtout, potentiellement explosives, ces politiques risquent à terme d'accélérer le transfert de terres et de ressources au profit d'investisseurs étrangers ou d'élites nationales, de réduire à néant les quelques progrès en matière de sécurisation des droits fonciers, d'aggraver davantage la situation du monde rural malgache et d'écorner encore plus les droits de sa population, en particulier le droit à l'alimentation. Or, signataire de plusieurs traités et conventions internationales relatifs aux droits humains (CEDAW, PIDESC, ACHPR, etc.), l'État malgache est dans l'obligation de protéger et de réaliser ces droits. D'autant plus que l'agriculture familiale représente près de 70% des ménages et 25% du PIB du pays.

Dans un pays comme Madagascar, caractérisé par la faible taille des parcelles et la saturation des espaces actuellement exploités, l'obligation de respecter le droit à l'alimentation suppose la mise en oeuvre d'un programme de redistribution de terres, attentif aux différents usages des sols, et ciblant en priorité les « oubliés » de la réforme : femmes, jeunes, migrants, métayers, sans-terre, éleveurs, etc.

LE RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les organisations de la société civile malgache ont pris à bras-le-corps la mise en oeuvre de la réforme foncière en assistant les communes dans l'établissement de guichets fonciers. Puis, avec l'augmentation des menaces sur la sécurité foncière, elles ont organisé la résistance face à des cas d'accaparement de terres.

6 Hery Rajaonarimampianina a mis fin à son mandat le 07/09/2018 pour se présenter comme candidat aux élections présidentielles du 07/11/2018. C'est Rivo Rakotovoà qui assure la présidence du pays par intérim en attendant le résultat des élections.

7 Voir encadré n°6 dans l'étude complète.

8 Voir encadré n°5 dans l'étude complète.

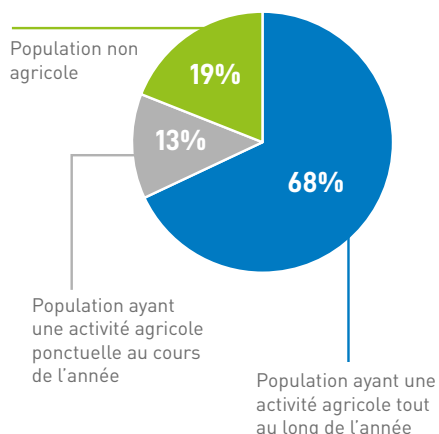
Reste que la société civile malgache évolue dans des univers souvent cloisonnés (en fonction du secteur, de la nature des bailleurs de fonds qui les soutiennent, etc.). Entretien entre elles des rapports de compétition (pour les financements, par exemple), les organisations qui la composent ne parviennent que rarement à trouver des synergies et à s'inscrire dans un agenda commun.

Tirillées entre les sollicitations et les exigences multiples des bailleurs de fonds, elles se dispersent dans une multitude d'initiatives. L'heure est donc à la

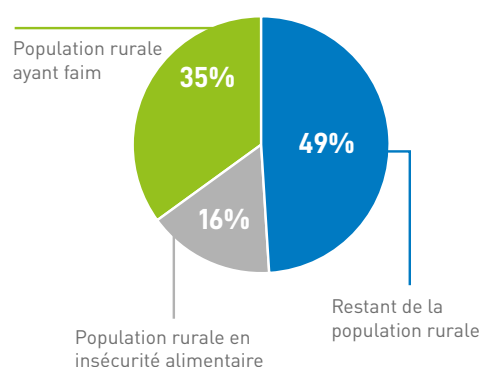
convergence pour créer une masse critique capable de rappeler ses responsabilités à l'État malgache qui doit respecter ses engagements en faveur des droits humains et protéger sa population. Et surtout, la société civile doit unir ses forces et sa voix pour proposer un grand projet de redistribution des terres, le promouvoir collectivement et convaincre le gouvernement - et le monde politique - de sa pertinence. La mise en place d'un observatoire du foncier unique et commun à la société civile (tel que proposé par le BIMTT⁹ pourrait constituer un premier pas dans ce sens.

MADAGASCAR EN QUELQUES CHIFFRES⁹

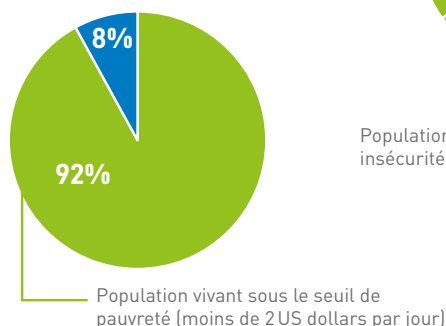
Madagascar, pays agricole



Madagascar, un monde rural affamé



Madagascar, pays pauvre



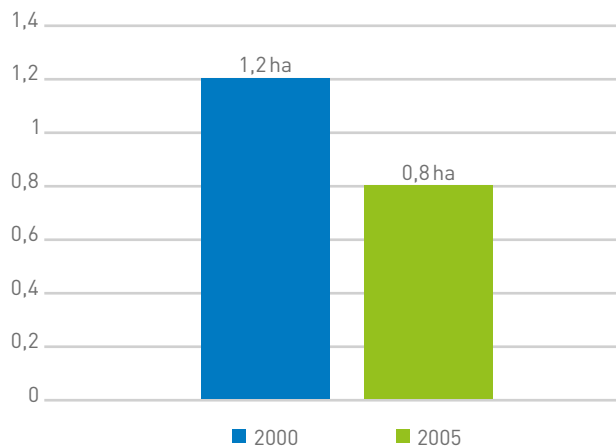
- L'agriculture représente 25% du PIB malgache et 30% des exportations.
- 60% de la production est consommée par les ménages.
- 75% de la population vit en zone rurale.
- Le PIB par habitant est de 410 US dollars.
- Le pays se situe à la 158^e position sur 187 par son indice de développement.
- 86% des pauvres vivent en zone rurale.
- 47% des petits agriculteurs et 43% des travailleurs agricoles journaliers ont faim.
- Dans le sud du pays, 68% des ménages sont en situation d'insécurité alimentaire.

⁹ Le BIMTT est un réseau des institutions de formation dans le monde rural malgache, créé pour renforcer la capacité d'intervention de ses membres et développer les capacités des populations rurales à être acteurs du développement.

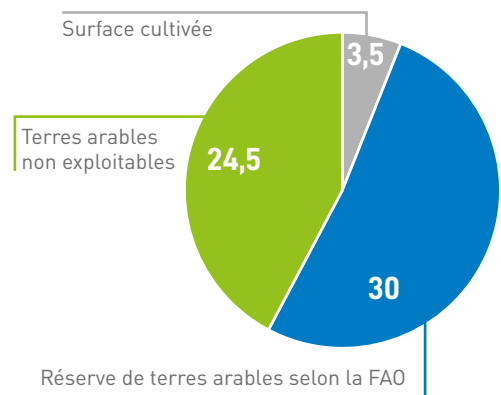
¹⁰ Les chiffres présentés ici sont tirés de l'étude complète rédigée par Laurent Delcourt.

LE FONCIER À MADAGASCAR

Évolution de la surface moyenne des exploitations agricoles en hectares



Surface arable en millions d'hectares



SÉCURISATION FONCIÈRE ET ACCÈS À LA TERRE : DEUX ENJEUX DIFFÉRENTS

Sécurisation foncière	Accès à la terre
Reconnaît les droits d'usage et la propriété informelle en leur attribuant un statut officiel.	Fait référence à l'ensemble des processus sociaux, traditionnels et légaux qui permettent à une population d'avoir un contrôle sur la terre.
Ne concerne que les terres déjà exploitées.	Permet de lutter contre les injustices sociales et la pauvreté en milieu rural.
Ne prend pas en compte la population n'ayant pas accès à la terre (les femmes, par exemple).	Améliore la sécurité et la souveraineté alimentaire.
Ne modifie pas le système, même s'il est injuste.	Doit s'accompagner d'une sécurisation foncière.
À Madagascar, ce n'est qu'une solution partielle à l'insécurité alimentaire.	
Sécurisation foncière et accès à la terre vont de pair dans une politique qui vise à améliorer la sécurité alimentaire et les conditions de vie des agriculteurs.	

2,5 millions d'exploitations agricoles (dont 80% d'agriculteurs familiaux) se partagent les 3,5 millions d'ha de terres cultivées. La combinaison de la croissance démographique et des accaparements de terres place le foncier malgache dans une situation de saturation avec pour conséquence :

- la surexploitation des parcelles, l'érosion, l'épuisement du sol et la perte de fertilité,
- le défrichage de terres de mauvaise qualité, la déforestation et la destruction de la biodiversité,
- l'augmentation de la compétition pour l'accès à la terre, la dissolution de la solidarité traditionnelle et des tensions sociales croissantes, particulièrement en zones rurales.

QUELQUES RECOMMANDATIONS

AU GOUVERNEMENT MALGACHE ET SES BAILLEURS DE FONDS

Attendu que :

- l'État malgache et ses bailleurs de fonds sont tenus par de nombreux pactes et conventions internationales de respecter, protéger et promouvoir les droits humains dans toutes leurs actions ;
- la majorité de la population malgache est rurale, agricole, qu'elle vit sous le seuil de pauvreté et qu'elle souffre de la faim ;
- le manque d'accès à la terre et la taille réduite des parcelles sont les premières causes de vulnérabilité de la population rurale malgache ;
- les politiques en faveur des investissements à grande échelle mettent en danger les droits (déjà précaires) de la population malgache ainsi que sa capacité à se nourrir ;
- le Programme régional de sécurité alimentaire et nutritionnelle soutenu et en partie financé par l'Union européenne soulève de nombreuses craintes en termes de sécurité alimentaire et foncière.

Nous recommandons à l'État malgache et à ses bailleurs de fonds de protéger les droits de sa population par :

- la mise en place d'un cadre légal fort et global d'encadrement des investissements à grande échelle qui donne priorité au respect et à la protection des droits humains. Un tel cadre devrait avant tout inclure :
 - la transparence des négociations,
 - la consultation et la participation des populations concernées,
 - des analyses de risques et d'impacts indépendantes en termes d'environnement et de droits humains,
 - la prévision de contre-parties, compensations ou indemnités pour les populations ayant subi des préjudices suite à ces investissements ;
- la poursuite et le renforcement des avancées amorcées lors de la réforme foncière de 2005, no-

tamment via un programme de redistribution des terres incluant les populations jusqu'ici oubliées de la réforme : femmes, jeunes, métayers, éleveurs, migrants, paysans sans terre...

- en mettant en oeuvre les aspects de la Nouvelle lettre de politique foncière qui ont reçu l'appui et la participation de la société civile malgache.

À LA SOCIÉTÉ CIVILE MALGACHE ET SES PARTENAIRES AU NORD

Attendu que :

- la société civile malgache, quoique déjà très active dans la défense de la population rurale et la lutte contre les accaparements de terres, reste très divisée et fragmentée, manquant ainsi de coordination pour provoquer des changements majeurs dans la politique du pays ;
- cette division de la société civile peut, en partie, être attribuée aux sollicitations et exigences multiples des bailleurs de fonds, parfois déconnectées de la réalité du terrain et des besoins réels des populations locales.

Nous recommandons à la société civile malgache de :

- s'unir afin de proposer un grand projet de redistribution des terres, de le promouvoir collectivement et de convaincre le gouvernement de sa pertinence ;
- soutenir et participer à l'observatoire du foncier développé par le BIMTT. Ceci constituerait un premier pas vers plus de synergies et de convergences et permettrait d'assurer le suivi critique des politiques foncières du gouvernement malgache.

Nous recommandons aux partenaires Nord et bailleurs de fonds de la société civile malgache de :

- donner aux organisations de la société civile l'opportunité et les moyens d'ouvrir un tel chantier et d'amorcer, en toute indépendance, une réflexion sur le modèle de développement qui est souhaité pour le pays, par ses citoyens, et sur la manière d'opérer cette transition ;
- coordonner et concerter entre eux leurs actions et leur soutien à la société civile malgache afin d'initier une synergie au niveau local et de mieux répondre aux besoins des populations locales.

LES PARTENAIRES MALAGASY D'ENTRAIDE ET FRATERNITÉ

QUATRE ASSOCIATIONS EN PREMIÈRE LIGNE CONTRE LES ACCAPAREMENTS

Entraide et Fraternité travaille en étroite partenariat avec plusieurs associations malagasy qui luttent contre le phénomène d'accaparement de terres. Ce sont ces associations que nous souhaitons mettre en avant durant cette campagne de Carême 2022.

Cohésion Paysanne Malagasy, tout d'abord, est une plateforme réunissant 150 organisations paysannes malagasy. Créée en 2002 par des groupes d'agriculteurs et agricultrices confrontés à la fois aux effets du changement climatique et aux problèmes fonciers qui menacent l'agriculture paysanne malagasy. Partenaire d'Entraide et Fraternité depuis 2014, la section régionale de Vakinankaratra de la CPM est de plus en plus reconnue en raison de ses activités de promotion de l'agroécologie et des actions de plaidoyer qu'elle réalise en collaboration avec d'autres organisations de la société civile malagasy comme Caritas Antsirabe.

Section régionale de Caritas International, Caritas Antsirabe base son action sur l'enseignement social de l'église Catholique Apostolique Romaine. La mission principale de l'association est de soutenir techniquement, financièrement, et matériellement les communautés dans le besoin et ce, sans distinction de race et de religion. Caritas Antsirabe est également le pionnier de la promotion de l'économie sociale et solidaire à Madagascar.

Le Centre Saint-Benoit est une ONG qui a pour but de former les ménages de producteurs-trices agricoles et pêcheurs-ses et de partager des connaissances en agriculture, en élevage et en artisanat. L'accent est mis sur la professionnalisation des méthodes de gestion et de planification des exploitations agricoles ainsi que sur les thématiques liées au genre et à la jeunesse en milieu rural. Né suite aux réflexions des jeunes catholiques de la région de Fénérive Est, le CSB est devenu un important centre de formation. Avec l'appui d'Entraide et Fraternité, avec qui il collabore depuis 1986, le CSB a créé 6 centres de formation à proximité de la ville de Fénérive-Est

Nouveau partenaire d'Entraide et Fraternité, le BIMTT, acronyme de Birao Ifandraisan'ny Mpampiofana eo amin'ny Tontolon'ny Tantsaha, est un réseau national œcuménique d'organismes formateurs en milieux ruraux. Il sert de plate-forme d'échanges pour les formateurs et formatrices agricoles. La mission du BIMTT est de renforcer les capacités pédagogiques de ces derniers et/ou de ces





dernières qu'ils/elles puissent épauler convenablement la population malagasy dans sa lutte pour la souveraineté alimentaire et pour l'accès à la terre. Le BIMTT fait également parti de différents réseaux d'organisations de société civile à Madagascar. De ce fait, il dispose d'une forte expérience en termes de réseautage et plaidoyer. Il est donc un pilier pour les autres partenaires dans la mise en œuvre des actions de plaidoyer au niveau local comme au niveau national.



Nos quatre partenaires travaillent dans un contexte paradoxal. En effet, Madagascar est un pays profondément rural, l'agriculture occupe une place prépondérante dans la structure socio-économique du pays et dans la vie de ses habitants. Malgré cela, la faim est récurrente dans les campagnes. Cette injustice paradoxale s'explique d'abord par le déficit de productivité croissant de l'agriculture malagasy, de nature essentiellement familiale et d'autosubsistance. Pratiquant une agriculture faiblement diversifiée, utilisant des modes de production rudimentaires et souvent non durables, n'ayant que peu accès aux intrants et aux innovations techniques, les petites unités familiales génèrent peu de revenus et parviennent de plus en plus difficilement à subvenir aux besoins des ménages comme des travailleurs et travailleuses qui en dépendent.

Au cours des dernières décennies, cette situation a été aggravée par la disparition des politiques d'encadrement et d'appui aux producteurs, par la baisse des financements destinés à l'agriculture ainsi que par la désorganisation des filières agricoles et la détérioration des infrastructures. Cette dynamique de fragmentation tend à accroître la compétition et les conflits autour du foncier, et ce d'autant plus que la sécurité juridique de nombreuses exploitations est mal assurée ou inexistante.



Dans ce contexte les partenaires d'Entraide et Fraternité sont actifs socialement et politiquement pour contrer le phénomène d'accaparement des terres de la part de grandes entreprises qui mènent des actions nuisibles tant pour l'environnement malagasy que pour l'économie nationale et les communautés rurales.

Pour ce faire, les organisations partenaires élaborent des plaidoyers à travers la mise en place Comités de Plaidoyer Régionaux qui collectent les doléances auprès des paysans et interpellent les autorités concernées. À travers ces actions, les partenaires veulent favoriser l'insertion socio-économique et/ou professionnelle des populations rurales à travers la création ou la consolidation d'activités génératrice de revenus, générer un élargissement de l'offre de formation et un meilleur accès à la terre, la propriété foncière et aux ressources productives.



Rue du Gouvernement Provisoire, 32
1000 Bruxelles
02 227 66 80 | info@entraide.be | info@vivre-ensemble.be

WWW.ENTRAIDE.BE

